

TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2015 – 2016

RESTAURANT SCOLAIRE :

Délibération 2013-055 du 07 août 2013

- ❖ Enfants des écoles et du centre de loisirs, le repas : 3,50 €
- ❖ Personnel de la cantine, le repas : 3,60 €
- ❖ Enseignants et personnel communal (hors cantine), le repas : 5,50 €

GARDERIE PÉRISCOLAIRE et CLSH :

Délibération 2013-055 du 07 août 2013

- ❖ 0,30 € du quart d'heure (chaque ¼ heure commencé sera facturé),
- ❖ goûter servi aux enfants fréquentant le service de garderie du soir : 0,50 €,
- ❖ une pénalité de 5€ est appliquée en cas de retard des parents, le soir après 18h30 pour la garderie du CLSH, après 19h00 pour la garderie périscolaire.

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

Délibération 2014-071 du 16 octobre 2014

- ❖ 1,00 € l'heure d'activité

ETUDE : compte tenu des effectifs, le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juin 2015 a décidé de suspendre pour la rentrée 2015-2016 le service « Etude » proposé aux élèves de l'école Lucie Aubrac les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h45 à 17h30.

